

INFORMATION

destinée aux travailleurs indépendants

Annonce facultative du revenu 2024 soumis à l'AVS

Madame, Monsieur,

Evitez les paiements rétroactifs élevés et les intérêts moratoires qui en découlent !

Par la présente, nous vous rappelons que la différence entre les cotisations versées et les cotisations effectivement dues, qui sont définitivement fixées après réception de la communication fiscale, est soumise à intérêts moratoires. Ce pour autant que les acomptes versés soient inférieurs d'au moins 25% aux cotisations effectivement dues.

Ou, plus simplement: si les cotisations versées n'atteignent pas les $\frac{3}{4}$ des cotisations dues, alors la différence est soumise à intérêts moratoires.

Comment éviter cela ?

Les directives permettent de **s'acquitter rétroactivement – dans un délai d'une année et sans intérêts moratoires – des acomptes de cotisations en cas de versements trop bas**. Dès lors, si une demande d'adaptation de cotisations est formulée **avant la fin de l'année suivant la période soumise à cotisations, aucun intérêt moratoire ne sera prélevé**. Si vous réalisez que les **acomptes de cotisations** que nous vous avons facturés pour l'année **2024** sont **nettement trop bas**, nous vous prions de nous annoncer une modification de l'estimation de la masse salariale soumise à l'AVS déclarée aux autorités fiscales. Nous vous prions de le faire suffisamment tôt, afin que nous puissions **facturer les cotisations dues pour 2024 avant la fin de l'année 2025**.

A cet effet, nous vous prions d'utiliser le formulaire au verso de cette page.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous fournir ces informations d'ici à la fin du mois **de novembre 2025**, afin que nous puissions établir les factures encore avant la fin de l'année en cours.

Meilleures salutations

AUSGLEICHKASSE ZÜRCHER ARBEITGEBER

En cas de question, nous sommes à votre disposition :

Lundi + mardi: Madame Annina Widmer 044 315 58 54, E-Mail: ann075@aza.ch

Mercredi – vendredi: Madame Susanne Zöbeli 044 315 58 64; E-Mail: sus082@aza.ch

AZA
Ausgleichskasse Zürcher Arbeitgeber
Postfach
8050 Zürich

Si connu :
No de dossier
No de décompte
No AVS

Annonce de la base de calcul pour mes cotisations AVS personnelles 2024

Par la présente annonce, je fais la demande à la Caisse de compensation d'établir un décompte des cotisations AVS, frais administratifs compris, pour l'**année** du revenu, du calcul et **de cotisations 2024** tout en tenant compte des acomptes de cotisations déjà facturés. J'ai pris connaissance du fait que la fixation *défini-**tive* des cotisations personnelles me parviendra ultérieurement, suite aux informations fournies par les autorités fiscales et que ce ne sera que ce décompte définitif qui fera office de décision à laquelle je pourrai faire opposition.

Informations concernant les travailleurs indépendants :

<u>Revenu</u> acquis d'une activité lucrative indépendante en 2024	CHF
<u>Capitaux propres</u> investis dans l'entreprise au 31.12.2024	CHF

Données personnelles :

..... Nom	 Prénom	 Domicile fiscal (domicile)
--------------	-----------------	-------------------------------------

..... Lieu	 Date	 Signature
---------------	---------------	--------------------